

AGENT D'ANIMATION CANTINE PERISCOLAIRE

Offre n° O026251021000441

Publiée le 21/10/2025



Synthèse de l'offre

Employeur : COMMUNE DE LA BEGUEDE DE MAZENC

Lieu de travail : Route de Charols, La Bégude-de-Mazenc (Drôme (26))

Poste à pourvoir le : Dès que possible

Type d'emploi : Emploi permanent - création d'emploi

Motif de vacance du poste

Poste créé suite à un nouveau besoin

Détails de l'offre

Famille de métiers : Education, animation et jeunesse > Accompagnement éducatif

Grade(s) recherché(s) : Adjoint d'animation

Métier(s) : [Animateur ou animatrice éducatif accompagnement périscolaire](#)

Ouvert aux contractuels : Oui, à titre dérogatoire par rapport aux candidatures de fonctionnaires ([Art. L332-8 disposition 5 du code général de la fonction publique](#))

Un contractuel peut être recruté sur ce poste car il s'agit d'un poste avec un temps non complet et quotité de temps de travail inférieure à 50%. Le contrat proposé ne peut excéder trois ans, renouvelable dans la limite d'une durée maximale de six ans.

Temps de travail : Temps non complet, 12h00 hebdomadaire

Télétravail : Non

Management : Non

Expérience souhaitée : Confirmé

Rémunération indicative : se référer à la grille indiciaire des adjoints d'animation C1 - échelon 1

Descriptif de l'emploi :

- Encadrer et assurer la surveillance des enfants pendant les différents temps périscolaire (matin, midi et/ou soir)
- Garantir les conditions d'hygiène et de sécurité des locaux

Missions / conditions d'exercice :

Missions :

- Horaires réguliers, fixés par la collectivité avec amplitude variable en fonction des événements (fêtes d'écoles, réunions, remplacements)
- Accueillir et animer en toute sécurité les enfants dans le cadre de l'accueil périscolaire.

Activités et tâches principales :

- Accompagner les enfants pendant le repas (couper les aliments, servir, lavage des mains, ...)
- Mise en place et débarrassage des tables
- Encadrer les enfants

Profils recherchés :

Connaissances théoriques et savoir faire :

- Maîtriser les règles relatives à l'accueil des enfants : sécurité, hygiène, sens des responsabilités
- Maîtriser les techniques d'animation et d'encadrement
- Connaître et identifier les besoins de l'enfant
- Connaître les techniques d'entretien en collectivité

Savoir-être :

- Savoir travailler en équipe et être solidaire des décisions prises.
- Sens de l'écoute et de l'observation
- Capacité d'écoute auprès des enfants, fermeté si nécessaire
- Rigueur
- Dynamisme, réactivité, créativité, esprit d'initiative
- Bonne résistance physique

- Être autonome au quotidien dans l'organisation du travail mais savoir se référer à l'autorité
- Capacité de travail en équipe
- Disponibilité
- Capacité d'organisation, d'adaptation, ponctualité discréetion professionnelle.

Horaires :

Horaires uniquement en période scolaire :

7h20 – 8h30 et 11h – 13h30 (lundi, mardi, jeudi et vendredi)

Peuvent être modifiés en fonction des nécessités du service.

Contraintes :

- Travail en équipe.
- Station debout prolongée : Travail debout de façon prolongée avec piétinement
- Organisation atypique : temps de travail annualisé : horaires scolaires ; congés en période de vacances scolaires uniquement
- Respect des normes portant sur les activités, les matériels, et les produits Locaux d'accueil et d'animation, matériel pédagogique, matériel pour les activités

Avantages liés à la collectivité :

- Régime indemnitaire
- CNAS
- participation employeur à la prévoyance et à la mutuelle

Diplôme - expérience souhaitée :

CAP petite enfance et/ou expérience souhaitée auprès d'enfant

Contact et modalités de candidature

Contact : 0475462122

Informations complémentaires :

Merci d'adresser votre candidature uniquement via la plateforme Emploi territorial

Page de candidature en ligne : <https://www.emploi-territorial.fr/candidature/o026251021000441-agent-animation-cantine-periscolaire>

Travailleurs handicapés

Conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le code général de la fonction publique. À titre dérogatoire, les candidats bénéficiant d'une reconnaissance de qualité de travailleur handicapé peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.